

Le président-directeur général

**PAR COURRIEL**

Québec, le 27 octobre 2023

Monsieur Reno Bernier  
Coroner en chef  
Bureau du Coroner  
Édifice Le Delta 2, bureau 390  
2875, boulevard Laurier  
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B1

**Objet : Rapports d'investigation du coroner**  
V/Réf. : 2021-06561

Monsieur le Coroner en chef,

J'ai pris connaissance de votre correspondance du 3 octobre dernier concernant le rapport d'investigation produit par le coroner Me Yvon Garneau à la suite du décès de Mme Stéphanie Houle, survenu le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Dans son rapport, le coroner formulait ces deux recommandations qui s'adressaient notamment à la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) :

*« Je recommande au ministère de la Sécurité publique du Québec, à la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi qu'à Éduc'alcool de coordonner leurs efforts afin de mettre en place des activités de sensibilisation visant à rappeler au public l'importance de signaler aux policiers, les conducteurs ayant ou semblant avoir les facultés affaiblies par l'alcool ou une drogue. »*

*« Je recommande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à la Société de l'assurance automobile du Québec de réaliser dans les plus brefs délais leur analyse respective de la faisabilité d'abaisser le seuil limite d'alcool dans le sang de 80 mg/100 mL à 50 mg/100 mL, qui consiste à amender le Code de la sécurité routière en conséquence. »*

Je souhaite donc vous faire part des actions menées par la Société en lien avec ces recommandations.

En lien avec la première recommandation, la Société soutient ouvertement la *Campagne 911* de l'organisme à but non lucratif *MADD Canada*. Cette campagne est un programme pancanadien encourageant à signaler au 911 les conducteurs soupçonnés de conduire avec facultés affaiblies et auquel certains corps policiers du Québec sont associés depuis plusieurs années. La Société explore également la possibilité de promouvoir elle-même le signalement citoyen aux policiers lorsqu'un conducteur est soupçonné de conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue.

2...

En ce qui a trait à la seconde recommandation, la Société a bien documenté les risques associés à la conduite sous l'influence de l'alcool lorsque l'alcoolémie se situe entre 50 mg d'alcool / 100 ml de sang et 80 mg d'alcool / 100 ml de sang.

C'est pourquoi, le plan d'action sur les facultés affaiblies qui découle de la Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025, laquelle vise tous les conducteurs, est bâti autour de deux idées centrales, soit :

- dénormaliser la conduite après une consommation modérée d'alcool ou de drogue;
- augmenter la perception du risque d'être arrêté pour conduite avec les facultés affaiblies.

Ainsi, l'objectif est de faire en sorte que les personnes qui prennent la décision de prendre de l'alcool ou de la drogue, et ce, peu importe la quantité, fassent le choix de ne pas prendre le volant.

Nous avons également pris connaissance de la littérature scientifique qui présente les gains obtenus à la suite de l'imposition de sanctions administratives pour les cas dont l'alcoolémie se situe entre 50 mg d'alcool / 100 ml de sang et 80 mg d'alcool / 100 ml de sang. Il apparaît indéniable que des gains additionnels pourraient ici être faits en matière d'alcool au volant. Nous continuerons à faire des représentations auprès des décideurs sur ce sujet, mais entretemps, nos poursuivrons nos efforts visant à renforcer l'application de l'ensemble des dispositions légales qui existent au Québec en matière de conduite avec les facultés affaiblies.

À cet égard, la Société et ses partenaires policiers mènent depuis plusieurs années des actions jumelant communication et activités de contrôle visant plusieurs thématiques en lien avec la sécurité routière, notamment la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, et ce, tout au long de l'année. La prochaine Opération nationale concertée (ONC) ciblant la conduite avec les facultés affaiblies se tiendra du 30 novembre 2023 au 2 janvier 2024.

Un décès sur nos routes est toujours regrettable. Ainsi, la Société a des objectifs ambitieux de diminution des accidents de la route et poursuit ses efforts, avec ses nombreux partenaires, particulièrement avec les corps policiers, afin d'amener des changements de comportements chez le plus grand nombre de conducteurs et ainsi améliorer le bilan routier.

Je vous prie d'agrérer, Monseur le Coroner en chef, mes salutations distinguées.

Éric Ducharme  
Président-directeur général